

L'intégration des jeunes issus de l'immigration

A une époque où l'ouverture des frontières se conjugue avec une forte pression démographique en provenance des pays du sud pour annihiler les maigres efforts effectués pour contenir la pression migratoire, l'intégration des jeunes issus de l'immigration demeure une question primordiale pour l'avenir de notre nation.

La prédominance de la religion musulmane chez les migrants d'aujourd'hui renforce la difficulté du problème, car de nombreux mécanismes sociaux et juridiques sont, dans notre pays, fondés sur un terreau qui, historiquement, est chrétien.

A) L'intégration à la vie sociale

L'immigration a été voulue depuis près de quarante ans par un certain nombre de grandes entreprises multinationales (françaises ou non) qui y ont vu la possibilité de faire venir en Europe occidentale une main d'œuvre bon marché et dure à la tâche, se défaussant sur l'ensemble de la collectivité des coûts d'intégration politique, sociale et culturelle. Or, ces coûts se révèlent chaque jour plus élevés.

1) Le travail est au centre de toute intégration

Dans tous les pays et en tous lieux, l'intégration des étrangers passe par l'école et le travail. Il est donc irresponsable de continuer à accueillir des migrants sans être sûr de pouvoir leur assurer un emploi pérenne.

Si l'ouverture des frontières facilite l'immigration, l'intégration des immigrés est rendue plus difficile et plus coûteuse pour les pays d'accueil par la concurrence accrue entre les économies et le caractère éphémère des emplois qui en résulte.

Sachant que les immigrés occupent par priorité des emplois non qualifiés et que ces emplois sont les plus fragiles dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, on pressent combien l'intégration des migrants s'avère délicate.

2) La formation professionnelle est donc au cœur d'une politique de l'intégration

Dans la mesure du possible, il faut insister sur la politique de formation professionnelle pour intégrer des jeunes dont les handicaps linguistiques et culturels les rendent peu adaptés à notre système scolaire.

La revalorisation du travail manuel est une piste à ne pas négliger, surtout dans un pays comme le nôtre à forte tradition artisanale et artistique.

3) La pérennité de l'aide sociale doit être remise en cause et les entreprises utilisatrices doivent être financièrement sollicitées

Le coût pour les finances publiques des actions en faveur de l'intégration des immigrés devrait être financé par les entreprises qui ont profité de l'exploitation de la force de travail de leurs parents. C'est pourquoi il est proposé que les cotisations sociales employeurs attachées aux salaires

de la main d'œuvre étrangère soient calculées selon une grille tarifaire spécifique qui prenne en compte ces déséconomies externes.

A l'autre bout de l'échelle, il faut concentrer les ressources publiques consacrées à l'intégration sur des programmes dont l'efficacité a été prouvée et non les saupoudrer au bénéfice de la foule de ceux qui souhaitent seulement profiter du système en vivant au crochet des autres. L'aide sociale devrait être davantage suspendue aux efforts des bénéficiaires pour s'intégrer à la société française.

B) L'assimilation politique et morale

A toute intégration économique réussie doit succéder l'intégration politique. Celle-ci est conditionnée par la réunion de trois conditions :

- Un système politique fiable, non corrompu et véritablement démocratique, engendrant le désir d'y participer et, ce faisant, d'adhérer au contrat républicain national qui s'y attache.
- L'adhésion au passé de la France, vu et considéré du point de vue de nos intérêts nationaux. Cette adhésion suppose naturellement la connaissance de ce passé, dont la transmission aux jeunes générations constitue un impératif pour notre système d'instruction publique.
- Une vision de l'avenir partagée et un projet commun qui donne sens à l'assimilation citoyenne précitée.

1) Il n'y a pas d'intégration politique sans assimilation à la civilisation du pays d'accueil

L'intégration politique suppose l'assimilation culturelle. Sans cette dernière, l'immigration de peuplement devient une colonisation. Il serait tout de même paradoxal que la France, qui a passé ces dix dernières années à battre sa coulpe au sujet de son passé colonial, soit, à l'avenir, elle-même colonisée.

L'assimilation culturelle signifie très clairement dans le cas français :

a) Une adhésion explicite des immigrés aux idéaux républicains de la Révolution française et de la laïcité, c'est-à-dire :

- à l'égalité des droits entre tous les citoyens (refus des discriminations « positives » et des revendications communautaires)
- à la séparation de l'Etat et des cultes (laïcité).

En particulier, les lois sur la laïcité doivent être renforcées (normes alimentaires, signes religieux ostentatoires, mixité dans toutes les activités, financement des lieux de culte par les coreligionnaires et non par la puissance publique) et respectées (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui dans nombre de collectivités locales).

b) Une adhésion, également explicite, des immigrés de confession musulmane à l'idée en vertu de laquelle la France, quoique République laïque, n'en est pas moins une terre de tradition chrétienne, et ce, dans tous les domaines de la législation. La laïcité elle-même n'aurait pas été possible si la tradition chrétienne de séparation entre le spirituel et le temporel (surtout depuis Saint Augustin) n'avait constitué, en la matière, un terreau particulièrement favorable.

Les immigrés de confession musulmane, qui doivent demeurer libres de pratiquer leur religion en privé, doivent être invités fermement à adapter leur foi et leurs comportements à ces données qui relèvent d'une tradition historique intangible, sans laquelle la France ne serait plus la France.

c) Une connaissance de notre histoire nationale et une adhésion au passé de notre pays, y compris en matière coloniale.

2) Cette assimilation passe par la renaissance d'une conscience nationale franco-française

La décennie qui s'est achevée a été celle de la repentance, notamment vis-à-vis de notre histoire coloniale. Dans cette perspective, la tâche de ceux qui, dans notre système social, sont chargés de l'intégration des migrants a été rendue plus difficile.

En vérité, il n'y a pas d'intégration véritable possible sans que le pays d'accueil soit solidement ancré dans la vision qu'il a de lui-même et du monde qui l'entoure. Moins la France est fière de son œuvre passée, moins elle peut prétendre assimiler des étrangers dont beaucoup sont des ressortissants de ses anciennes colonies. Plus elle doute d'elle-même pour l'avenir, plus elle aura des difficultés à assimiler les autres à ses valeurs.

Par ailleurs, la conception française de la nationalité, qui se réfère au contrat politique (Renan), et en vertu de laquelle la nation est un plébiscite de tous les jours fondé sur l'adhésion à une histoire nationale et le souhait de construire un avenir commun, ne saurait faire l'impasse sur le caractère intangible de la tradition que l'histoire et la géographie nous ont léguée, ni, bien sûr, sur la nécessité de transmettre cette histoire nationale avec un regard bienveillant.

Cela est valable pour toutes les autres nations, y compris pour l'américaine, pourtant constituée de migrants venus de tous horizons (*melting pot*). Pourquoi ne le serait-ce pas aussi pour la France ?

C'est pourquoi il convient de rejeter avec la dernière énergie les préconisations des partisans de la « mémoire partagée » qui prennent prétexte de la présence de nombreux immigrés en provenance de nos anciennes colonies pour recommander d'enseigner à la jeunesse française, qui serait divisée pour la circonstance en communautés rivales, l'histoire nationale vue par les pays d'origine, plutôt que celle, autocentrée, du pays qui a accueilli leurs parents. Cette conception n'est pas acceptable, car elle n'est pas logique. En effet, on ne peut défendre la conception française de la nationalité, en vertu de laquelle le droit du sol prévaut sur celui du sang, et, simultanément, prétendre enseigner l'histoire en vertu d'impératifs dictés par une conception ethnique de la nationalité.

3) Il faut donc commencer par réformer notre système d'instruction publique ainsi que le regard que nous portons sur nous-mêmes

La disparition du service militaire et de la conscription a ôté au gouvernant un puissant outil d'intégration interclasses et interethnique, laissant à l'école républicaine la totalité de la charge en ce domaine.

Il est donc impératif de revisiter l'enseignement de notre histoire nationale. La méconnaissance de l'histoire de France et de ses principaux personnages dans la jeunesse française, savamment organisée depuis 40 ans par des idéologues peu soucieux de faire partager aux nouvelles générations les connaissances que l'école républicaine leur avait pourtant enseignées, a sérieusement entamé la faculté de la nation de rassembler tous ses enfants, quelles que soient leurs origines ethniques, religieuses et nationales.

*Hervé Beaudin,
le 1^{er} novembre 2011*